



CONSEIL MUNICIPAL DE MEYS

PV DE LA SEANCE DU Lundi 11 mai 2026 A 19h30

Membres présents

GRAEL Richard, PROTIERE Fabien, GOY Chrystèle, MURIGNEUX Cyril, CHIRAT Magali, JASSERAND Michel, WIERZBINSKI Geneviève, PEYRONNET Jean-Pierre, GRUYER Sylvie, BERTHOLON Cyril, DESAULLE Géraud, GIRAUD Frédéric, MILAN-FAYOLLE Claudie, KAULFUSS Lucie, DISCAZAUX Lucie

Membres excusés :

Secrétaire élue : PROTIERE Fabien

Ordre du Jour :

1. Approbation compte-rendu du 30 mars 2026,
2. Attribution du terrain de la Batteuse ;
3. Demande subvention exceptionnelle école municipale ;
4. Demande de financement exceptionnel cantine : remplacement réfrigérateur ;
5. Demande subvention FC Meys Grézieu ;
6. Désignation membres commission de contrôle des listes électorales (1 titulaire, 1 suppléant) ;
7. EPORA : Garantie de rachat – Maison de village située à côté de la mairie (parcelles F533 et F91) ;
8. Avis sur le transfert de pouvoir de police spéciale du Maire au Président de la CCMDL ;
9. CCMDL : Approbation convention assistance à maîtrise d'ouvrage en vue du renouvellement des marchés d'assurances ;
10. Désignation correspondant défense ;
11. Désignation référents ambroisie (2 élus) ;
12. Désignation de délégués au groupement des 4 cantons (1 titulaire, 1 ou 2 suppléants) ;
13. Désignation élus référents Centre socioculturel Archipel (1 titulaire, 1 suppléant) ;
14. Désignation correspondant incendie et secours SDMIS ;
15. Désignation représentants au SYRIBT (1 titulaire, référents et sentinelles) ;
16. Désignation représentants au SMAELT (1 suppléant) ;
17. Désignation représentants commissions communautaires CCMDL ;
18. Demande de subventions organismes/associations extérieures ;
19. Questions diverses

Approbation compte rendu du 30/03/26

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil si certains éléments sont à corriger dans les comptes-rendus transmis avec la convocation.

Aucune remarque de la part des membres présents.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes-rendus présentés.

Délibération n°2026-05-11-00001 : Attribution du terrain de la Batteuse

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le 26/01/2026, un appel à candidature a été lancé pour l'attribution du terrain de la batteuse en 2026.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le président de l'association de la Batteuse, M. Nicolas JOASSARD, souhaiterait bénéficier du terrain cette année afin de faciliter l'organisation des 50 ans de la fête de la Batteuse.

De plus, aucun candidat n'ayant répondu à l'appel cette année, il est proposé au Conseil municipal de modifier les dates de l'actuelle convention afin de répondre au besoin des agriculteurs, soit, une convention du 01 octobre 2026 au 31 septembre 2027.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution du terrain de la batteuse à M. JOASSARD Nicolas afin d'organiser sereinement les 50 ans de l'association. Dit que la convention sera établie pour la période du 1^{er} janvier

2026 au 30 septembre 2026, pour un montant de 229€. Décide de relancer un appel à candidature à compter du 1^{er} octobre 2026.

Délibération n°2026-05-11-00002 : Demande subvention exceptionnelle école municipale

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de subvention exceptionnelle demandée par l'école.

Depuis la suppression d'une classe en 2024-2025, une réorganisation de l'enseignement avec des classes multiniveaux a été mise en place, le travail en autonomie est donc privilégié pour les élèves, ce qui augmente la consommation de papier. De plus, le fournisseur annonce une hausse des tarifs du papier pour avril 2026.

L'école demande donc une aide financière exceptionnelle d'un montant de 398,22€ pour l'achat de papier.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la prise en charge de l'achat de papier pour l'école à hauteur de 398.22€.

Délibération n°2026-05-11-00003 : Demande de financement exceptionnel cantine

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de la part de l'association de la cantine pour le changement d'un réfrigérateur. En effet, le matériel acheté l'année dernière rencontre déjà des problèmes techniques. Le vendeur propose à l'association de remplacer ce réfrigérateur par un modèle plus puissant et plus adaptés à l'activité de la cantine. Pour ce faire, le réfrigérateur actuel sera repris au prix d'achat et seule la différence de prix entre l'ancien et le nouveau sera demandée.

L'association de la cantine demande à la commune, propriétaire du réfrigérateur, si cette offre peut être acceptée.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la prise en charge de la somme de 700€ correspondant au remplacement du réfrigérateur actuel par le modèle le plus performant.

Délibération n°2026-05-11-00004 : Demande subvention FC Meys Grézieu

Monsieur le Maire indique au Conseil que l'association demande à la commune la prise en charge de la réfection du terrain de foot pour un montant de 7 244.17€ HT.

Le montant du devis étant beaucoup plus élevé que lors de la dernière intervention, Monsieur le Maire propose de demander un second devis afin de justifier cette augmentation.

De plus, les crédits n'ayant pas été inscrits au budget 2026, Monsieur le Maire propose que cette demande soit prise en compte dans l'établissement du budget 2027 et représenter l'année prochaine par l'association.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le report de ce point pour l'année 2027.

Délibération n°2026-05-11-00005 : Désignation membres commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que,

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

Délibération n°2026-05-11-00006 : EPORA : Garantie de rachat – Maison de village

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune souhaite acquérir par le biais d'EPORA un logement en vente actuellement au 10 rue de l'église, afin de dynamiser le village et créer si possible de futurs logements.

Monsieur le Maire explique que l'EPORA est arrivé à un accord avec la famille, en vue de l'acquisition pour un montant de 60 000 € du bien immobilier situé 10 rue de l'église, cadastré F533 et F91.

Monsieur le Maire rappelle que ce bien sera rétrocédé à la commune ultérieurement ou à tout opérateur désigné par elle, conformément aux termes de la convention signée avec EPORA ; c'est pourquoi il demande à l'assemblée la validation de cette opération.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition par l'EPORA de l'immeuble sus mentionné au prix de 60 000€ et la rétrocession de l'immeuble à la commune ou à un opérateur désigné, aux conditions prévues dans la convention.

Délibération n°2026-05-11-00007 : Avis sur le transfert de pouvoir de police spéciale du Maire au Président de la CCMDL

Il est rappelé que, conformément à l'article L. 5211-9-2 du Code général des collectivités territoriales, dans les domaines définis par la loi (voirie, assainissement, gestion des déchets, aires d'accueil des gens du voyage et

habitat), les pouvoirs de police spéciale liés à l'exercice des compétences transférées sont attribués de plein droit au président de l'établissement public de coopération intercommunale.

Toutefois, ces dispositions prévoient la possibilité pour le maire de s'opposer à ce transfert automatique. Cette opposition doit être notifiée au président de l'EPCI dans un délai de six mois suivant son élection.

La Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) exerce les compétences en matière de voirie, d'assainissement, d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage, de gestion des déchets ainsi que d'habitat (PLH, OPAH, et PIG).

En application des dispositions précitées, les pouvoirs de police spéciale correspondants seraient transférés de plein droit à son président.

Il est néanmoins proposé de s'opposer à ce transfert, afin de permettre à la commune de conserver la maîtrise de ces pouvoirs de police, dans un objectif de gestion de proximité adaptée aux spécificités locales.

Le Conseil municipal s'oppose à l'unanimité au transfert des pouvoirs de police spéciale au président de la CCMDL.

Délibération n°2026-05-11-00008 : CCMDL : Approbation convention assistance à maîtrise d'ouvrage en vue du renouvellement des marchés d'assurances

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2022, dans une volonté de mutualisation des moyens, la Communauté de communes a proposé aux communes du territoire de porter une consultation relative aux assurances.

Quinze communes ont ainsi signé une convention constitutive de groupement de commandes, permettant de sélectionner une assistance à maîtrise d'ouvrage et de mettre en place les contrats d'assurance pour chacun des membres. La CCMDL avait alors pour mission d'assurer la coordination de ce groupement.

Les contrats arrivant à échéance le 31 décembre 2026, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'anticiper leur renouvellement.

Dans ce cadre, il est proposé la mise en place d'un nouveau groupement de commandes visant à mandater un assistant à maîtrise d'ouvrage. Celui-ci aura, dans un premier temps, pour mission d'étudier la pertinence et les modalités d'une éventuelle mutualisation des assurances. Il sera ensuite chargé d'accompagner la passation des marchés d'assurance, soit dans le cadre d'une mutualisation, soit individuellement pour chacune des parties. Chaque commune restera ainsi libre, à l'issue de cette phase d'étude, de s'engager ou non dans la mutualisation.

Suite à une consultation répondant aux obligations de la commande publique, la CCMDL propose de retenir le cabinet SIGMARISK pour effectuer l'audit et l'accompagnement le cas échéant.

Il est donc proposé d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention constitutive de groupement de commandes visant à mandater un assistant à maîtrise d'ouvrage pour les marchés d'assurances à venir (cabinet SIGMARISK), et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération n°2026-05-11-00009 : Désignation correspondant défense

Monsieur le Maire explique que la commune a la nécessité de désigner un correspondant défense auprès de l'état.

Monsieur Jean-Pierre PEYRONNET se propose pour cette fonction.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jean-Pierre PEYRONNET correspondant défense de la commune auprès de l'état.

Délibération n°2026-05-11-00010 : Désignation référents ambroisie

Monsieur le Maire explique que la commune a obligation de désigner deux correspondants ambroisie.

Monsieur Cyril BERTHOLON et Madame Geneviève WIERZBINSKI se proposent pour cette fonction.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de nommer Monsieur Cyril BERTHOLON et Madame Geneviève WIERZBINSKI référents ambroisie.

Délibération n°2026-05-11-00011 : Désignation de délégués au groupement des 4 cantons

Monsieur le Maire explique que la commune a obligation de nommer un délégué titulaire et un suppléant au Groupement des 4 cantons.

Madame Lucie DISCAZAUX et Monsieur Géraud DESAULLE se proposent pour cette fonction.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de nommer Madame Lucie DISCAZAUX déléguée titulaire et Monsieur Géraud DESAULLE délégué suppléant au Groupement des 4 cantons.

Délibération n°2026-05-11-00012 : Désignation élus référents Centre socioculturel Archipel

Monsieur le Maire explique que la commune doit nommer des référents pour le Centre socioculturel Archipel (1 titulaire, 1 suppléant).

Madame Geneviève WIERZBINSKI et Madame Sylvie GRUYER se proposent pour cette fonction.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de nommer Madame Geneviève WIERZBINSKI (titulaire) et Madame Sylvie GRUYER (suppléante) référentes pour le Centre socioculturel Archipel.

Délibération n°2026-05-11-00013 : Désignation correspondant incendie et secours SDMIS

Monsieur le Maire explique que la commune doit nommer un correspondant incendie et secours pour le SDMIS.

Madame Magli CHIRAT se propose pour cette fonction.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de nommer Madame Magli CHIRAT référente SDMIS.

Délibération n°2026-05-11-00014 : Désignation représentants au SYRIBT

Monsieur le Maire explique que suite aux inondations survenues en novembre 2008, le SYRIBT (SYndicat de Rivière Brévenne Turdine) propose aux communes du bassin de la Brévenne, de mettre en place un système de surveillance des précipitations, en désignant des sentinelles qui auront pour rôle de détecter toute anomalie et de prévenir dans les plus brefs délais les autorités compétentes.

Il se propose comme représentant titulaire du SYRIBT et propose de conserver les mêmes sentinelles que lors du précédent mandat.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Monsieur Richard GRAEL comme représentant titulaire du SYRIBT et de proposer aux personnes suivantes le rôle de sentinelles : Jean Paul MAUVERNAY, Gilbert BONHOMME, Bernard DUBOEUF habitants de la commune de Meys.

Délibération n°2026-05-11-00015 : Désignation représentants au SMAELT

Compte-tenu du renouvellement des Conseils Municipaux, il y a lieu de redésigner les délégués représentant les Conseils Municipaux aux différents Syndicats.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à la désignation d'un délégué suppléant appelé à siéger au sein du Syndicat Mixte Aménagement Entretien Loise Toranche (SMAELT).

Monsieur Cyril MURIGNEUX se propose pour cette fonction.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de nommer Monsieur Cyril MURIGNEUX comme délégué suppléant au Syndicat Mixte Aménagement Entretien Loise Toranche (SMAELT).

Délibération n°2026-05-11-00016 : Désignation représentants commissions communautaires CCMDL

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune doit nommer des représentants dans certaines commission communautaires de la CCMDL.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la désignation des représentants suivants :

<u>Nom de la commission</u>	<u>Membres</u>
AGRICULTURE/FORET	Titulaire : Michel JASSERAND Suppléant : Frédéric GIRAUD
ASSAINISSEMENT / RIVIERES	Titulaire : Fabien PROTIERE Suppléant : Michel JASSERAND
BATIMENT/PATRIMOINE	Titulaire : Richard GRAEL Suppléant : Cyril BERTHOLON
CULTURE	Titulaire : Geneviève WIERZBINSKI Suppléant : Lucie KAULFUSS

ECONOMIE	Titulaire : Richard GRAEL Suppléant : Géraud DESAULLE
GESTION DES DECHETS	Titulaire : Cyril BERTHOLON Suppléant : Claudie MILAN FAYOLLE
PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE	Titulaire : Geneviève WIERZBINSKI Suppléant : Sylvie GRUYER
SOLIDARITES	Titulaire : Claudie MILAN FAYOLLE Suppléant : Lucie DISCAZAUX
TOURISME ET LOISIRS	Titulaire : Géraud DESAULLE Suppléant : Lucie DISCAZAUX
TRANSITION ECOLOGIQUE	Titulaire : Michel JASSERAND Suppléant : Richard GRAEL
HABITAT & URBANISME	Titulaire : Cyril MURIGNEUX Suppléant : Jean-Pierre PEYRONNET
VOIRIE	Titulaire : Fabien PROTIERE Suppléant : Jean-Pierre PEYRONNET
MOBILITE	Titulaire : Magali CHIRAT Suppléant : Geneviève WIERZBINSKI

Délibération n°2026-05-11-00017 : Demande de subventions organismes/associations extérieures

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que plusieurs associations et organismes sollicitent la commune de Meys pour l'obtention d'une subvention.

Monsieur le Maire lit les courriers de demandes de subvention.

Le Conseil municipal :

- **REFUSE à 2 voix pour, 3 abstentions et 10 oppositions la demande de subvention de l'association à votre écoute ;**
- **REFUSE à l'unanimité la demande de subvention du Lycée des monts du lyonnais ;**
- **REFUSE à 4 voix contre, 10 abstentions et 1 voix pour, la demande de subvention de la MFR Saint Romain de Popey ;**
- **ACCORDE à 5 voix pour, 8 abstentions et 2 oppositions le versement d'une subvention de 160€ à la MFR de Saint Laurent de Chamousset (32€x5)**
- **REFUSE à 6 voix contre, 5 absents et 4 voix pour le versement d'une subvention à l'association développement et animations de loisirs.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Richard GRAEL
Maire

Fabien PROTIERE
Secrétaire

